

Plus de 120 résidences meublées et équipées dans 50 villes



Des réservations simples et rapides, sur [nexity-studea.com](https://www.nexity-studea.com) ou par téléphone au 0 820 830 820 Service 0,09€ /min + prix d'appel* (*Gratuit depuis une box ou un forfait mobile).



Des appartements équipés d'une connexion Internet haut débit⁽¹⁾, pour toujours rester connecté.



Des résidences où vous vous sentez en sécurité (vidéo-surveillance⁽¹⁾, assistance urgence⁽²⁾, interphone⁽¹⁾).



Un Responsable de résidence qui veille sur vous.



Des animations⁽¹⁾ et un accompagnement (soutien psychologique, soirées à thème, cours ludiques et sportifs, ateliers de sensibilisation).



Des résidences idéalement implantées proches des commerces, transports et centres ville.



Une communauté active et conviviale (application, ambassadeurs de résidence, espaces partagés).



De nombreux services disponibles (laverie, prêt de matériel, local vélo, etc...⁽¹⁾).



Réservez votre appartement dès maintenant !

Aucun engagement en cas d'échec à votre examen.**

Offre valable pour tout contrat de location classique*** signé entre le 15 avril 2022 et le 17 juin 2022 inclus avec une date d'effet avant le 5 juillet 2022 inclus.

75%

de votre loyer* du mois de septembre offert !

Retrouvez l'intégralité de l'offre sur [nexity-studea.com](https://www.nexity-studea.com)

Restons en contact

0 820 830 820 Service 0,09 € / min + prix d'appel

*gratuit depuis une box ou un forfait mobile

[nexity-studea.com](https://www.nexity-studea.com) f d in @

(1) Selon résidence.

(2) Service de permanence téléphonique et d'assistance en cas d'urgence en dehors des horaires de présence de nos collaborateurs, proposé par notre partenaire REPARTIM - SAS au capital de 18 398 000 € RCS Tours 519 531 834 - APE 4322B - FR96 519 531 834 ZI des Vaudières - 61 rue du Colombier - BP140 37701 Saint-Pierre-des-Corps Cedex *Le montant TTC du loyer du mois de septembre 2022 sera offert à tous les nouveaux locataires Nexity Studéa éligibles à la présente offre, laquelle ne comprend pas les options et services additionnels qui peuvent être souscrits en sus par chaque locataire et qui devront être réglés le cas échéant (notamment une liste de prestations optionnelles - Voir conditions auprès de nos Responsables de résidence). Pour bénéficier de cette offre, le locataire devra se maintenir au moins 6 mois dans les lieux à compter de la prise d'effet de son contrat de location.

**En cas d'échec au baccalauréat ou à votre examen, nous nous engageons à vous restituer l'ensemble des documents, contrats et règlements sur présentation d'un justificatif officiel. Le contrat que vous aurez initialement signé sera de fait caduc. Pour cela, le Responsable de votre résidence doit être prévenu par e-mail ou téléphone, dès la diffusion des résultats au plus tard le 8 juillet 2022 inclus. Sans retour de votre part avant le 8 juillet 2022 inclus, nous considérons que vous avez eu votre examen. Votre contrat de location sera donc valable et nous procéderons à l'enregistrement comptable de votre dossier.

***Contrat de location meublée à usage de résidence principale soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs. Si le locataire souhaite donner congé, pour quelque motif que ce soit, avant les 6 premiers mois de location, le montant du loyer du mois de septembre, offert dans le cadre de la présente offre sera refacturé par Nexity Studéa lors du départ du locataire.

****Offre valable sur nos résidences Nexity Studéa des villes suivantes : Paris (sauf Studéa Tessier, Studéa Davout, Studéa Jean Cocteau, Studéa Paris Riquet) / Massy / Palaiseau / Boulogne / Clichy / Bagneux / Montrouge / Nanterre / Malakoff / Bagnolet / Prê Saint Gervais / Cachan / Ivry Sur Seine / Joinville / Villejuif / Suresnes. Le coupon dédié à cette offre est à compléter et à renvoyer uniquement par mail avec accusé de réception à l'adresse suivante RESA-STUDEA@nexity.fr, avant le 22 juillet 2022 inclus. Le mail doit être adressé par le locataire uniquement. Formulaire remis sur simple demande auprès de la résidence choisie ou en téléchargement sur le site www.nexity-studea.com. Offre non cumulable avec toute autre offre Nexity Studéa ou en partenariat avec Nexity Studéa, à l'exception de l'offre parrainage. NEXITY STUDEA S.A. - Société Anonyme au capital de 15 450 000 euros Siège social : 19 rue de Vienne - TSA 10034 - 75801 PARIS cedex 08 - SIREN 342 090 834 - R.C.S. Paris Carte professionnelle N° CPI 7501 2016 000 005 503 délivrée par la CCI de Paris-Île-de-France portant sur les activités de « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière » Garanties financières : CEGC : 16 rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999, 92919 La Défense Cedex. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photos : AdobeStock. Conception : dps

Les bénéfices de réserver tôt ?



Vous bénéficiez de **75% de votre loyer*** du mois de septembre offert !



Vous disposez du **meilleur choix d'appartement**

(étage, ergonomie, tarif, superficie...).



Vous pouvez **partir en vacances l'esprit tranquille.**

Vous avez le temps de **prendre vos marques** dans la ville de destination et d'effectuer les démarches nécessaires.



Bénéficiez des aides au logement

pour le mois suivant, en signant votre contrat de location avant la fin du mois (voir conditions d'éligibilité sur le site Internet de la Caisse d'Allocations Familiales : www.caf.fr).



Pourquoi Nexity Studéa ?

Des résidences accueillantes, bien placées, proches des écoles, des transports en commun et des commerces.

Situées au cœur de la ville et de ses lieux de vie, nos résidences proposent des appartements équipés, meublés et connectés afin de simplifier votre emménagement. Profitez d'une ambiance chaleureuse au sein de nos espaces communs où règnent le partage et la convivialité.

Une multitude de services vous faciliteront la vie et vous permettront de vous sentir bien pour étudier, travailler mais aussi pour partager des moments de plaisir avec les autres habitants.

Également, le Responsable de résidence veillera quotidiennement au bien-être de tous.



Rien de plus simple pour bénéficier de **75% de votre loyer*** du mois de septembre *offert !*

- 1** Être nouveau locataire Nexity Studéa, choisir une résidence éligible à l'offre dans le réseau Nexity Studéa.
- 2** Signer un contrat de location classique entre le **15 avril 2022** et le **17 juin 2022** inclus avec une date d'effet avant le **5 juillet 2022** inclus.
- 3** Remplir le coupon transmis par votre Responsable de résidence ou directement téléchargé sur notre site nexity-studea.com dans la rubrique «bons plans».
- 4** Transmettre le coupon complété, uniquement par **mail avec accusé de réception** avant le **22/07/2022** inclus à l'adresse suivante :
RESA-STUDEA@nexity.fr
Le mail doit être adressé par le locataire uniquement. Merci de préciser dans l'objet du mail : **COUPON OFFRE SEPTEMBRE**. Le dossier d'inscription doit être envoyé séparément à l'adresse mail du Responsable de la résidence. **Aucun coupon envoyé dans le dossier d'inscription ne sera pris en compte.**
- 5** Vérifier qu'aucun avantage ne me soit accordé : cette offre n'est pas cumulable avec toute autre offre (sauf offre de parrainage).

Pour bénéficier de cette offre vous devez occuper votre appartement pendant 6 mois au minimum à compter de la prise d'effet de votre contrat de location. En cas de départ avant ces 6 mois, le montant de la réduction du loyer offert en septembre dans le cadre de la présente offre sera refacturé par Nexity Studéa lors du départ du locataire.